



COMMUNE DE SAINT-ETIENNE- DE-MER-MORTE

PLAN LOCAL D'URBANISME RÉVISION N°1

5.2. Annexes sanitaires

5.2.3. Informations relatives à la répuration

Version d'arrêt

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2025

La Maire, Manuella PELLETIER-SORIN,

PIÈCE DU PLU

N°5.2.3

à

1. LE CONTEXTE TERRITORIAL

La collecte et le traitement des déchets tels que prévus à l'article L.2224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales sont assurés sur le territoire par la communauté de communes Sud Retz Atlantique.

La communauté de communes est chargée de la collecte traditionnelle des ordures ménagères, de la collecte des recyclables, de l'exploitation des déchèteries de la Tournerie, de Machecoul-Saint-Même et de Saint-Mars-de-Coutais, du transfert et du traitement des ordures ménagères ainsi que du tri et du conditionnement des recyclables.

2. LA GESTION DES DÉCHETS ET DÉCHÈTERIES

A. L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets ménagers est organisée en porte-à-porte ou en point de regroupement.

Pour les habitants des centres-bourgs, la Communauté de Communes met à disposition des conteneurs individuels d'une capacité allant de 120 à 240 litres selon le nombre d'habitants dans le foyer. La collecte des ordures ménagères s'effectue grâce à des équipes composées d'un chauffeur et de deux rippeurs par benne.

Pour les habitants des villages, Sud Retz Atlantique met à disposition des bacs collectifs.

BILAN 2023

En moyenne en 2023, à l'échelle de la communauté de communes, ce sont :

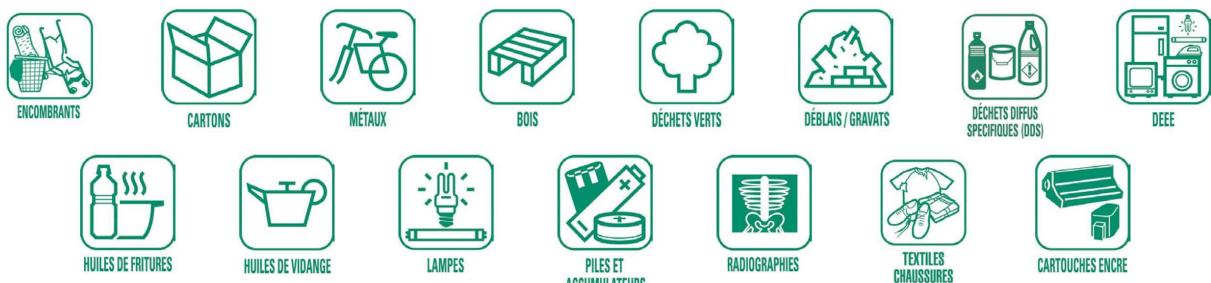
- 4 208 tonnes d'ordures ménagères collectées, soit 164 kg par habitant ;
- 2 392 tonnes de collecte sélective ;
- 45 kg/habitants de sacs jaunes et de papiers ;
- 48 kg de verres.

B. LES DÉCHÈTERIES

Trois déchèteries sont réparties sur le territoire de la communauté de communes, à savoir les déchèteries de la Tournerie à Legé, de Machecoul-Saint-Même et de Saint-Mars-de-Coutais. Les horaires d'ouvertures sont indiqués à la page suivante.

Les déchetteries permettent aux habitants des communes membres de venir déposer les déchets verts, les gravats, les mobiliers, le tout-venant, les cartons, les ferrailles, les déchets ménagers spéciaux, le bois, les déchets électriques et électroniques, les vêtements, les pneus, etc.

Déchèterie	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Legé (la Tournerie)	13h30 – 17h30	Fermé	13h30 – 17h30	Fermé	13h30 – 17h30	8h30 à 12h	Fermé
						Fermé	
Mache Coul- Saint-Même	9h – 12h30	9h à 12h30	9h – 12h30	Fermé	9h – 12h30	9h – 12h30	Fermé
	14h – 18h	Fermé	14h – 18h		14h – 18h	14h – 18h	
Saint-Mars-de- Coutais	13h30 – 17h30	Fermé	9h – 12h	Fermé	13h30 – 17h30	9h – 12h	Fermé
			Fermé			Fermé	



A Mache Coul-Saint-Même
uniquement :



A Mache Coul-St-Même
et Legé :



INTERDITS

- bouteilles de gaz
- extincteurs
- fusées de détresse

S'adresser aux points de vente.

L'apport hebdomadaire est limité à 2m³ par foyer.

Afin de satisfaire chaque usager, prévenir à l'avance
en cas d'apports volumineux.

La déchèterie est un service mis en place pour répondre aux besoins des particuliers. Cependant, sur des communes rurales comme celles de la communauté de commune Sud Retz Atlantique, la déchèterie est aussi une solution adaptée aux petites entreprises. C'est dans cet esprit que les déchèteries de Sud Retz Atlantique proposent aux professionnels de prendre en charge leurs déchets, sous certaines conditions financières et quantitatives

BILAN 2023

En moyenne en 2023, à l'échelle de la communauté de communes, ce sont :

- 11 945 tonnes de déchets dans les 3 déchèteries, soit 466kg par habitant ;
- 77,1% de ces déchets valorisés (les déchets «tout venant» non valorisés représentent 2 734 tonnes) ;
- 4 219 tonnes de déchets verts, soit 35 % des déchets.



Révision n°1 du Plan Local d'Urbanisme